

VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 837-23

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, le premier projet du règlement suivant :

Règlement 837-23 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'autoriser, à certaines conditions, l'implantation d'une piscine en cour avant

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra le lundi 11 décembre 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le premier projet du règlement 837-23 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du premier projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 16 novembre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse